

ÉNERGIE SAGUENAY PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
par Hélène Paulette le 21 octobre 2020

Au président, M. Denis Bergeron
Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour, je m'appelle Hélène Paulette et je suis grandement préoccupée par les risques posés
par ce projet.

Depuis les années soixante-dix des lois sont votées pour protéger l'environnement et pourtant
nous sommes confrontés à des changements climatiques hors de contrôle parce que nous
n'avons jamais pu atteindre les cibles de réduction de nos émissions polluantes. Pourtant, le
BAPE refuse de les comptabiliser en ce qui concerne le projet d'usine de liquéfaction de gaz
GNL. Gaz qui proviendra majoritairement de la fracturation, une technique qui pose des
problèmes autant aux réserves aquifères qu'à la santé publique.

Ce projet va aussi transformer le fjord du Saguenay en zone commerciale qui posera un stress
supplémentaire sur la population de bélugas déjà en danger d'extinction et va avoir un impact
sur le tourisme, en plus des divisions qu'il cause dans la population locale.

GNL ne répond pas à un besoin mais sert uniquement à des promoteurs étrangers qui
l'utiliseront selon les besoins du marché et n'hésiteront pas à tout fermer si les prix ne fluctuent
pas en leur faveur. C'est un risque nous ne devons pas courir.

L'exploitation de ressources non-renouvelables ne correspond nullement aux défis auxquels
nous faisons face. Les investissements doivent se faire en énergie renouvelables, comme la
biomasse.

Le Québec doit tendre vers l'autonomie énergétique et à l'innovation et ne plus laisser à
d'autres l'exploitation de nos richesses.